



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladie de Parkinson

Question écrite n° 87157

Texte de la question

M. François Deluga attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la situation des personnes atteintes de la maladie de Parkinson. Elles sont évaluées en France à 150 000 personnes et on en recense 104 000 relevant du régime des affections de longue durée. Il s'agit de la deuxième maladie neurodégénérative après la maladie d'Alzheimer. Pourtant, en France les personnes atteintes rencontrent encore de trop nombreuses difficultés. En avril 2010, dans le livre blanc des premiers états généraux consacrés à cette maladie, qu'elle a d'ailleurs préfacé, il apparaît urgent de changer l'image de la maladie en développant une stratégie de communication propre, d'améliorer les conditions d'accès au diagnostic, de mieux former les aidants, d'établir des liens plus étroits avec les soignants, de mieux coordonner l'ensemble des acteurs afin de faciliter la prise en charge, d'adapter les structures d'accueil temporaires aux personnes atteintes et de renforcer le potentiel de recherche dans ce domaine. Ce ne sont là que quelques-unes des mesures préconisées par l'ensemble des professionnels de la santé concernés, par les associations de malades et par les proches. Aussi, il lui demande quelles mesures elle entend prendre pour adapter les conditions de prise en charge à la spécificité de cette maladie et améliorer leur vie quotidienne et, surtout, dans quels délais elles pourront être réalisées.

Données clés

Auteur : [M. François Deluga](#)

Circonscription : Gironde (8^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87157

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 août 2010, page 9432

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)